

phètes des autres religions – bien que celles-ci soient *insensées* et *erronées* – possèdent une place non négligeable. Enfin, ajoutons avec Gerald J. Blindstein que cette posture d'ouverture dont témoigne Maïmonide à l'égard du prophète de l'Islam est loin d'être évidente dans une période de crise fondamentaliste et de conversions forcées auxquelles étaient soumis les juifs de la part des musulmans.²²

Résumé

Cet article étudie le regard que jette Maïmonide, grand codificateur de la loi juive, sur l'Islam. J'entends démontrer l'aspect ambivalent qui caractérise cette vision : d'une part Maïmonide considère Mahomet comme dément et usurpateur et, d'autre part, celui-ci prétend baliser la voie du Roi Messie. Or, dans la conception maïmonidienne, le dissident a également une place immuable dans la rédemption cosmique de l'humanité. J'explique aussi que l'approche de Maïmonide à l'Islam résulte de son vécu et des circonstances auxquelles sont soumises les communautés juives en terre islamique. Je m'attache enfin à démontrer que pour le maître de Cordoue, l'Islam est une religion monothéiste non idolâtre. En conséquence, on ne saurait rapprocher cette religion des lois talmudiques relatives aux païens de l'Antiquité.

Abstract

This article studies the attitude of Maimonides, the great codifier of Jewish law, towards Islam. I intend to show the ambivalent aspect characterizing this outlook : Maimonides considers Mohamed to be a madman and usurper, but at the same time sees him as paving the way for the Messiah. In the Maimonidean conception, the dissidents also occupied an immutable place in the cosmic redemption of mankind. I also explain that Maimonides' approach towards Islam is the result of his experience and the circumstances of the Jewish communities in Islamic countries. Finally I endeavor to show that for Moses Maimonides, Islam is a monotheistic and not an idolatrous religion. Therefore, this religion cannot be reconciled with the Talmudic laws relating to the ancient pagans.

Dan Jaffé, Ramat Gan

²² Cf. Blindstein: Le statut de l'Islam (note 21), 247.